

La violence physique contre les femmes

Un phénomène de plus en décrié

L'hôtel Mercure a abrité ce lundi 27 septembre un atelier plaidoyer auprès des autorités publiques sur la problématique des violences physiques à l'égard des filles et femmes.

Cet atelier qui durera deux jours est organisé conjointement par l'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME), le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine et le PNUD a regroupé des représentants des ministères de la Santé, de la Justice, de l'Intérieur et du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) ainsi que des représentants du ,de l'OMS, du FNUAP, de l'UNICEF et de la société civile.

Madame Zeinebou mint Taleb Moussa ,présidente de l'AMSME, a expliqué comment son ONG créée en 2000 et regroupant des médecins et des sages-femmes dans le but de réduire le taux de mortalité maternelle et infantile s'est vu obligée de s'assigner un nouvel objectif qui est de lutter contre les violences faites aux femmes. En effet, pour la mise en œuvre de son programme d'éducation pour la santé qui avait ciblé les coopératives féminines d'El Mina, l'ONG s'est vue interpellée avec insistance par les populations qui étaient de plus en plus confrontées au problème du viol. Ce problème est cependant d'autant plus délicat qu'il s'agit là d'un tabou. Mais pour Mme Zeinebou, l'AMSME s'emploie à changer les mentalités. Jusque-là, dit-elle, aucun problème de violence sexuelle n'a été posé au SECF. Par contre au niveau des structures de santé on est au courant du problème mais même là il n'y avait pas d'enregistrement d'où le fait qu'il était difficile de mesurer l'ampleur du phénomène faute de statistiques. C'est ainsi qu'en 2001, 81 cas de viols ont été enregistrés au CHN sous la rubrique " coups et blessures " pour dire que même au niveau des structures sanitaires il y avait encore un travail à faire pour débattre le sujet.

En 2002, 54 cas étaient enregistrés au niveau du CHN et 11 dans les 8 autres structures de Nouakchott. De ce fait, cette ONG (AMSME) qui s'était découvert une nouvelle vocation avait bien du pain sur la planche. Avec l'appui du FNUAP, elle mit en place le 26/12/02 une petite structure d'accueil. Ce centre destiné aux filles et femmes victimes de violences sexuelles se veut une structure d'accueil et d'accompagnement des victimes. Il fait également de la prévention contre les grossesses non désirées. Pour ce volet, le centre a reçu l'appui des chefs religieux. Des dépistages contre le VIH/Sida sont également effectués sur les victimes de viol et à ce jour une seule personne a été déclarée séropositive. Le centre s'occupe aussi de l'alphabétisation et l'insertion des victimes dans la vie active. Dans ce dernier volet il reçoit un soutien de l'UNICEF. Ce centre offre un cadre de rééducation pour les victimes de viol de plus en plus nombreuses. En 2002, le centre avait enregistré 32 cas de viol à El Mina, Teyarett et Dar Naim. 92% des victimes étaient des mineures. Les taximan figurent en bonne place parmi les bourreaux. En 2003, il y a eu 35 cas dont 5 fillettes qui ont entre 3 et 9 ans. Parmi ces victimes une fille ayant été violée par 19 bonhommes. Les parents des victimes acceptent rarement de porter plainte (question de mentalité). Mais l'AMSME ne néglige pas non plus ce côté. De ce fait, elle travaille en partenariat avec une autre ONG la FMPDF avec qui elle a signé un contrat et qui prend en charge l'aspect juridique. En 2004 près de 106 victimes ont bénéficié de ses services.

Ainsi l'AMSME qui a tenu plusieurs rencontres avec le FNUAP, la direction régionale de la sûreté, le procureur de la République et ses substituts et avec le SECF poursuit inlassablement sa campagne de sensibilisation et de lutte contre les violences physiques à l'égard des filles et des femmes.